

Observation de l'évolution des dépenses culturelles de la FW-B : Focus Culture

État des lieux

- 1) informer les décideurs, les citoyens, les associations, les entreprises, les médias et les institutions sur les moyens investis dans la Culture
- 2) tout en renforçant la visibilité du secteur culturel.

⇒ Principalement on utilise des données qui sont disponibles.

1. Toutes les subventions octroyées et les variables qui les caractérisent font l'objet d'un **encodage** quotidien précis et rigoureux, par une cinquantaine d'agents de l'administration, via un outil de gestion commun à l'ensemble des services. Au départ, gigantesques tableaux Excel. En cours d'implémentation, Subside (progiciel Atero).
2. L'analyse se **structure** en trois parties distinctes

	Création	Production/ Publication	Diffusion	Conservation	Education	Management/ Réglementation	Total
Archives	-	247.627 €	579.877 €	912.127 €	247.627 €	579.877 €	2.567.133 €
Arts visuels	1.899.018 €	745.239 €	2.194.984 €	480.398 €	-	37.102 €	5.356.741 €
Arts vivants	54.462.717 €	6.888.300 €	25.990.894 €	-	3.431.925 €	327.665 €	91.101.500 €
Audiovisuel et multimédia	5.391.570 €	14.828.582 €	14.043.031 €	1.235.493 €	374.326 €	4.833.393 €	40.706.394 €
Bibliothèques	-	4.982 €	6.433.927 €	6.413.213 €	7.042.873 €	-	19.894.995 €
Langue	-	32.750 €	153.100 €	-	-	54.850 €	240.700 €
Livre et presse	859.695 €	647.264 €	1.323.379 €	-	93.356 €	35.678 €	2.959.371 €
Participation culturelle	33.376.965 €	-	12.798.716 €	-	87.017.717 €	1.325.670 €	134.519.067 €
Patrimoine	-	2.376.234 €	2.267.234 €	2.254.739 €	2.291.984 €	2.267.234 €	11.457.425 €
Pluridisciplinaire	2.913.425 €	-	6.329.748 €	1.743.960 €	5.751.018 €	4.784.609 €	21.522.759 €
<b>Total</b>	<b>98.903.389 €</b>	<b>25.770.976 €</b>	<b>72.114.889 €</b>	<b>13.039.930 €</b>	<b>106.250.824 €</b>	<b>14.246.077 €</b>	<b>330.326.085 €</b>
	30%	8%	22%	4%	32%	4%	100%

- Les domaines culturels ;
- Les fonctions culturelles ;
- L'organigramme de l'AG Culture ;

Elles-mêmes déclinées en 4 chapitres :

- Selon les dépenses (engagements plutôt que paiements, pour accélérer la disponibilité ; écart <1%);
- Selon les bénéficiaires ;
- Selon les territoires ;
- Selon l'importance des subventions

Une quatrième partie s'intéresse plus particulièrement aux bénéficiaires.

3. **Données budgétaires** : comment est répartie l'enveloppe dans les différents secteurs culturels.

⇒ Le Focus a permis de mettre en avant certaines réalités budgétaires que nous étions incapables de présenter avant la parution du document. Exemple : le poids des subventions à plus de 250.000 euros. A contrario, plus de la moitié des petites subventions représente 3% du budget.

Subvention ≤ 6.000€		Subvention > 6.000€ et ≤ 25.000€		Subvention > 25.000€ et < 250.000€		Subvention ≥ 250.000€	
Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions	Montant	Nombre de subventions
9.826.452 €	6.672	32.087.734 €	2.470	135.629.930 €	1.918	152.781.969 €	167
3%	59%	10%	22%	41%	17%	46%	1%

4. **Analyse** des dépenses culturelles au regard des domaines, des fonctions, de notre organigramme et selon les bénéficiaires.

Depuis 2011, l'Administration générale de la Culture s'est particulièrement penchée sur les travaux du groupe de travail sur le cadre des statistiques culturelles, à savoir les définitions de la Culture, de ses domaines et de ses fonctions, et a analysé ses activités selon ce schéma. (Essnet culture- European statistical system network on Culture). Le modèle attribue à la Culture une série d'activités culturelles réparties en dix domaines :

- patrimoine culturel ;
- archives ;
- bibliothèques ;
- livre et presse ;
- arts plastiques ;
- arts vivants ;
- audiovisuel et multimédia ;
- architecture ;
- publicité ;
- artisanat d'art ;

et six fonctions :

- fonction de création ;
- fonction de production et de publication ;
- fonction de diffusion et de commercialisation ;
- fonction de conservation ;

- fonction d'éducation ;
- fonction d'administration et de management.

Le travail qui a dû être fait dans notre administration est de pouvoir attribuer chacune des dépenses effectuées et la rattacher à un domaine ou une fonction culturelle.

Conclusion :

- Cet outil a fortement contribué à rendre notre ministère transparent. Par exemple, outre l'outil que vous avez à votre disposition, on retrouve de manière publique le montant de toutes nos conventions/contrats programmes et le détail des obligations sur notre site internet.
- **Cet outil est une réponse que nous avons apportée aux travaux d'Eurostat sur le financement public et les dépenses culturelles de notre administration. Là où Eurostat définit 3 niveaux de pouvoir (central, régional et local), notre administration peut répondre du niveau de pouvoir qui la concerne à savoir le régional.**

#### Point sur Tableau Eurostat – Difficultés rencontrées

Le travail effectué par la direction stratégique en collaboration avec les services, approche la récolte des données tel que souhaitée par Eurostat.

Pour le moment, nous publions dans FOCUS les chiffres globaux par domaine alors qu'Eurostat travaille par discipline. Ce niveau de détail ne nous pose pas problème. La classification adoptée dans le budget nous permet d'atteindre le niveau de détail présenté par Eurostat.

Mais nous faisons face à certaines difficultés.

Ce sont les suivantes :

#### **1. Domaines culturels**

Le périmètre des dix domaines culturels définis par l'ESSnet Culture ne correspond pas exactement aux compétences attribuées à l'Administration générale de la Culture (l'Architecture ...), ni même aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles – comme la publicité et l'artisanat d'art, de nature commerciale.

Par ailleurs, certaines compétences de l'Administration n'apparaissent pas dans la définition des domaines (la langue, l'éducation permanente, la jeunesse). Pour combler ces manques, il a été décidé, selon les réalités de fonctionnement de l'AGC, d'ajouter trois domaines complémentaires pour l'analyse des subsides dans le FOCUS.

- la participation culturelle, qui englobe les centres culturels et les associations culturelles œuvrant dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation permanente ;
- la *langue*, qui englobe la promotion de la langue française et les associations de défense des langues régionales endogènes ;
- le *pluridisciplinaire*, englobant les associations et opérateurs culturels œuvrant dans plusieurs domaines.

Les activités de l'Administration générale de la Culture se répartissent ainsi en dix domaines culturels, dont sept strictement définis dans le cadre de l'ESSnet Culture (page 16).

## 2. Niveaux de dépenses publiques

### ○ Région wallonne

Pour obtenir plus de précisions, nous devrions les interroger.

### ○ Pouvoirs locaux

**Pour ce qui est des dépenses octroyées par le pouvoir local (communes) :** difficultés à obtenir les informations provenant des pouvoirs locaux (qui représentent jusqu'à la moitié des subventions de nos opérateurs). Les musées, les centres culturels, nos subventions sont noyées dans leur budget. La partie action culturelle est difficile à aller rechercher. Il est également possible que Culture, Sport, Tourisme, Folklore ou loisirs soient groupés dans leurs comptes.

### ○ Transferts entre niveaux de pouvoir

De L'AGC, il y a des transferts de budget vers différentes entités. En sorte de ne pas biaiser les informations de par la complexité propre aux dotations à la RTBF et à la COCOF (Commission communautaire française), il a été décidé de retirer ces gros montants des analyses de Focus.

Également, il y a un transfert du niveau fédéral vers la FW-B à travers la Loterie Nationale (dont une part sert à financer des projets culturels). Cette cellule devrait également fournir les informations nécessaires pour remplir le tableau.

### ○ Risque

Nous devrions aussi nous assurer de ne pas compter plusieurs fois la même dépense. Est-ce que des subventions de la FW-B pourraient être reprises dans les données transmises par les communes, lors d'une récolte des données ? Si oui, comment l'éviter ?

## 3. Types de dépenses

Pour le moment, nous n'avons pas encore présenté les dépenses de la FW-B en matière culturelle en fonction du type de dépense. Eurostat reprend deux grands types de dépenses : les dépenses courantes et les dépenses en capital. Les dépenses courantes sont ensuite réparties en 3 catégories : les dépenses en « personnel », en « biens et services » et « autres ».

Les **dépenses en personnel** nous semblent identifiables (plus ou moins facilement), en reprenant la répartition de l'enveloppe de l'emploi non marchand (900 opérateurs) et la partie sectorielle de la subvention de fonctionnement. Les importants domaines «arts vivants », patrimoine et, en partie, les centres d'expression et créativité ne faisant pour le moment pas partie du décret de 2008 sur l'emploi non marchand, une analyse supplémentaire sur l'utilisation de la subvention/décret nous semble nécessaire.

Pour déterminer les parties « **biens et services** » et « **autres** », il faudrait voir avec chaque service les catégories de dépenses qui rentrent dans la justification de la subvention et harmoniser la définition des termes « fonctionnement », « emploi », « activité », « emploi permanent ». Les justificatifs sont définis dans les contrats programmes et les conventions. L'importance de la catégorie « autres » ne pourra être réellement déterminée qu'une fois l'analyse de l'utilisation de la subvention faite. Le travail fait dans le cadre de DICOS devrait également aider à y voir plus clair, tout comme le travail de terminologie effectué par le service de la création artistique.

Pour les **dépenses directes en Capital**, les données doivent être récoltées via la direction des infrastructures culturelles. Si on consulte le budget, la plupart des dépenses sont déjà catégorisées par domaine. Néanmoins, les services extérieurs réalisent parfois ce type de dépense sur fonds propres, des budgets AGC et sur des budgets de l'infrastructure. Une analyse et une collaboration avec le service de l'infrastructure culturelle devraient être effectués.